

plus, depuis les modifications à la loi nationale sur l'habitation en juin 1964, le gouvernement fédéral a approuvé des contributions d'un montant de \$1,840,000 aux termes de l'article 23A pour la préparation de programmes de rénovation urbaine. Durant cette période, il a dépensé \$832,000 sur ces contributions. Le gouvernement fédéral a aussi approuvé en vertu de la loi nationale sur l'habitation, des contributions à l'égard d'études sur le transport urbain pour un montant global de \$30,000 dont il avait dépensé \$23,000 au 31 décembre 1967.

La suppression des taudis, le transport urbain et le logement sont autant d'éléments qui rentrent dans les études et la préparation de programmes touchant la rénovation urbaine et dont les coûts, par conséquent, ne sont pas identifiables séparément.

QUESTION RELATIVE À L'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POLYMER LTÉE

Question n° 117—M. Fortin:

1. Le pourcentage des bénéficiaires nets par rapport aux ventes de la Société Polymer Ltée a-t-il baissé et, dans l'affirmative, quels moyens le gouvernement, le Conseil d'administration et la direction entendent-ils prendre pour empêcher que la situation ne se détériore davantage?

2. Le Conseil d'administration a-t-il déjà songé, songe-t-il ou songera-t-il à établir une filiale ou une division de production au Québec?

3. La Société songe-t-elle à s'orienter davantage vers la fabrication de produits plastiques?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre de la Production de défense): En ce qui concerne la Société Polymer Limitée: 1. Le pourcentage du revenu net de la Société Polymer par rapport aux ventes, en 1967, a été inférieur à celui des années précédentes par suite de la hausse constante des frais d'exploitation et de la baisse des prix mondiaux de la plupart des produits de la Société. Jusqu'à maintenant, la direction de la Société a intensifié ses efforts en vue d'améliorer sa productivité et de réduire ses frais.

2. Les possibilités de production des établissements de la Société suffisent à ses besoins actuels; elle ne songe donc pas à établir une filiale ou division de production au Québec. Toutefois, elle est sans cesse à l'affût d'occasions favorables qui lui permettraient de s'accroître davantage au Canada.

3. En ce moment, la Société fabrique des résines ABS et du polystyrène, qui ne représentent qu'une faible partie de sa production totale, et compte raffermir sa position dans le domaine des plastiques.

[L'hon. M. Hellyer.]

*LA MODIFICATION DE LA LOI CONCERNANT LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

Question n° 126—M. Alkenbrack:

1. Quand le gouvernement se propose-t-il de reconstituer et de modifier la législation concernant les prêts destinés aux améliorations agricoles?

2. La portée de la loi sera-t-elle élargie pour comprendre un plus vaste secteur de l'industrie agricole?

3. Quel sera le nouveau taux d'intérêt sur les prêts destinés aux améliorations agricoles?

M. H. E. Gray (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): 1. La loi modificatrice pertinente a franchi l'étape de la première lecture, le 3 octobre 1968.

2. La mesure actuellement soumise à la Chambre, en plus de permettre de fixer le taux d'intérêt par décret du conseil, relèvera le plafond maximum des prêts, élargira le champ d'application des prêts afin d'inclure l'achat de nouvelles terres, d'ajouter les coopératives de crédit, les caisses populaires, les compagnies de fiducie, les compagnies de prêts et les compagnies d'assurance-vie à la liste des prêteurs admissibles et apporter d'autres améliorations à ces facilités de crédit mises à la disposition du secteur agricole.

3. Ce taux n'a pas encore été établi. Il sera cependant établi lors de l'adoption de la loi modificatrice.

LE COÛT DE L'AMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS AU VILLAGE INDIEN TACHÉ

Question n° 142—M. Howard (Skeena):

1. Depuis le 1^{er} janvier 1965, a-t-on fait des dépenses en rapport avec l'aménagement de voies d'accès au village indien Taché?

2. Dans l'affirmative, quelle somme a-t-on dépensée chaque année et, de cette somme, combien a servi à employer des ouvriers indiens de l'endroit, et combien a servi à louer du matériel appartenant à des personnes qui n'étaient pas des Indiens de l'endroit?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui. Nous avons consacré de l'argent à l'aménagement de voies d'accès au village indien Taché.

2. 1965-1966, \$30,000.00; 1966-1967, 30,000.00; 1967-1968, . . . ; 1968-1969, 12,500.00 (engagement); Total, \$72,500.00.

Cette route est construite aux termes d'un accord entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et notre ministère. Les frais sont partagés également. Comme tous les travaux relèvent de la province, nous ne disposons pas, au ministère, de renseignements au sujet des dépenses.